

ORIENTATIONS 2011-2012

1. Poursuivre la promotion de la PROTECTION DES AINÉS VULNÉRABLES auprès des instances concernées

Étant donné les problèmes soulevés cette année dans plusieurs résidences privées et même en CHSLD,

Orientation : L'AQDR veut poursuivre la promotion de la création d'un Protecteur des personnes âgées ou handicapées vulnérables

- Le *Protecteur de personnes âgées ou handicapées vulnérables (le protecteur)* prévient et corrige les situations d'exploitation commises à l'égard de toutes personnes âgées ou handicapées vulnérables, ou un groupe de ces personnes, qui lui sont signalées.
- Le *Protecteur* peut intervenir de sa propre initiative s'il a des motifs raisonnables de croire qu'une personne âgée ou handicapée vulnérable a été exploitée par l'acte ou l'omission d'une personne physique ou morale, d'un ministère, d'un organisme public ou privé, d'une instance ou établissement reconnu du réseau de la santé et des services sociaux du Québec.

2. Développer et consolider le réseau TROUSSE SOS ABUS

L'AQDR, en partenariat avec ses partenaires, a édité la trousse SOS abus diffusée à 1 500 exemplaires (50 en anglais) et formé autant d'intervenants dans toutes les régions du Québec dont plus de 100 administrateurs des sections AQDR. Étant donné ce succès l'AQDR, a mis en place le réseau trousse SOS abus avec plus de 1 800 contacts.

Orientation : L'AQDR veut poursuivre ses efforts de réseautage afin d'y promouvoir des actions de défenses de droits dans le domaine de la sécurité des aînés et de l'intervention contre la violence et les abus, dans la communauté et dans les établissements.

Les sections de l'AQDR seront donc mises à contribution pour l'atteinte des objectifs de ce projet de réseautage.

3- Continuer la LUTTE CONTRE LA FRAUDE : mise à jour du projet pour le renouveler

Bien sûr, la fraude est aussi un abus, mais l'approche de ce problème devait être prise à part, étant donné que les intervenants sollicités ne sont pas les mêmes, mais aussi que ce projet de lutte contre les fraudeurs des aînés a été entrepris en partenariat avec un autre bailleur de fonds qui est l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le projet « Serez-vous le prochain poisson? » consiste à sensibiliser le maximum d'aînés à la prudence devant une quantité de fraudeurs et d'arnaqueurs qui ont des moyens raffinés de soutirer l'argent des aînés avec toutes sortes d'attrapes.

Orientation : L'AQDR entend poursuivre et étendre cette action aux autres régions par l'entremise des sections. Les proches des aînés seront aussi sensibilisés. Le projet et son contenu seront bonifiés pour tenir compte des acquis.

4. **Poursuivre la PLANIFICATION STRATÉGIQUE : Continuité de la démarche avec la nouvelle équipe suite à la consolidation de la mission en 2010-2011.**

Attendu le rapport déposé à l'assemblée générale par le Conseil sur la démarche de planification stratégique du Conseil et de l'assemblée des présidents,

Orientation : L'AQDR désire poursuivre la démarche de planification stratégique du mouvement en renforçant la gouvernance, l'organisation du travail de la permanence et le développement des relations avec les régions et le soutien aux sections dans une structure harmonisée.

5. **Étendre la GESTION CENTRALISÉE DES CARTES DE MEMBRES**

La mise en place atteint maintenant 10 000 membres et l'expertise de l'équipe à la permanence de cette gestion se développe sous la direction de Jean-Guy Racine. La générosité du personnel et son dévouement ont permis l'implantation et les gains de productivité et la déduction de coûts est au rendez-vous!

Orientation : L'AQDR désire étendre à d'autres sections la gestion des cartes de membres.

6. **Soutenir la RÉGIONALISATION DU MOUVEMENT AQDR**

Après avoir entendu les commentaires lors de l'Assemblée des présidents par les sections, les efforts seront poursuivis par le CA pour soutenir toutes les initiatives visant la représentation des sections dans leur région.

Orientation : Le Conseil d'administration de l'AQDR veut soutenir adéquatement les regroupements régionaux selon les volontés des sections et entreprendre toutes démarches utiles pour valoriser leurs actions.

7. **Regrouper, en PARTENARIATS, LES ORGANISMES REGROUPANT LES AÎNÉS**

Étant donné l'abolition prévue du Conseil des aînés du gouvernement du Québec

Orientation : Le conseil d'administration va poursuivre ses initiatives pour rassembler les organismes représentant des aînés sur les dossiers de défense de droits, sur l'offre partagée de services aux membres et sur la concertation en matière de politiques aux aînés à toutes les instances gouvernementales.

8. **Développer des projets COMITÉ DE MILIEU DE VIE dans les régions par un soutien aux sections**

Attendu l'initiative et l'expertise de l'AQDR dans plusieurs sections et au National en matière de soutien à la création de Comité de milieu de vie dans le but de favoriser la qualité des services dans les résidences privées :

Orientation : l'AQDR continuera à soutenir et à consolider toute initiative pour favoriser le positionnement de l'AQDR pour tous les acteurs publics et privés.

9. **Renouveler les mandats des COMITÉS HABITAT, REVENU, SANTÉ, ET COMMUNICATIONS**

L'AQDR a mis en place plusieurs comités pour la poursuite de sa mission.

Orientation : L'AQDR entend renouveler les mandats des comités existants et mis en place lors de l'assemblée générale 2009.

- 10. Que le National développe une stratégie pour le recrutement, l'accueil et la formation de façon à assurer la relève.**

- 11. Que l'AQDR examine les problèmes liés au SACAIS relativement aux nouveaux critères dont certains semblent en contradiction avec nos règlements. Que les sections qui possèdent un historique SACAIS se réunissent avec le National pour une étude approfondie et un échange d'expertise.**

- 12. Que l'AQDR valorise la participation active des aînés.**